



Installation du comité d'orientation de la nouvelle licence

Mesdames et Messieurs,

Il y a un mois et demi, j'annonçais ici même le lancement de la nouvelle licence et vous donnais rendez-vous pour engager une concertation que je souhaitais la plus large possible. Car ce chantier, c'est le vôtre autant que le mien, c'est celui des étudiants et de leurs familles, des universitaires et des partenaires sociaux, c'est notre chantier à tous, et c'est pourquoi je me réjouis que nous soyons aujourd'hui réunis.

J'ai tracé le mois dernier les contours d'une ambition dont je sais qu'elle est aussi la vôtre : refonder d'ici l'été la licence. Je veux en faire un diplôme de référence pour les étudiants comme pour les employeurs, renforcer sa dimension professionnalisante sans rien céder de l'exigence académique à laquelle nous sommes tous attachés, ni remettre en cause, naturellement, le contact avec la recherche, qui fait la force et la spécificité du modèle universitaire.

Nous ne partons pas de rien. Le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle, émanation du CNESER, où sont représentés tous les acteurs et toutes les sensibilités, a accompli ces dernières années un travail considérable. Je pense en particulier à la réflexion sur les référentiels de compétences et sur l'évaluation des étudiants, sur laquelle il a élaboré des pistes particulièrement intéressantes. Je remercie chacun de ses membres pour leur importante contribution au chantier de la nouvelle licence. Il a su faire bouger les lignes et constitue désormais un acteur essentiel de la réforme.

Le plan « Réussite en licence » a par ailleurs marqué une étape décisive dans la mobilisation contre l'échec endémique dans le 1^{er} cycle universitaire. La dynamique engagée depuis trois ans n'a pas seulement permis d'améliorer l'accueil, l'encadrement et le suivi des étudiants, elle a aussi replacé la pédagogie au cœur des préoccupations de l'université. C'est un point sur lequel je voudrais insister tout particulièrement : la réforme du 1^{er} cycle, ce n'est pas seulement une organisation plus efficace, un allongement de l'année universitaire ou encore de meilleures conditions de travail, c'est aussi une nouvelle architecture des formations qui permette à l'étudiant de découvrir un plus large éventail de disciplines et de construire progressivement un parcours d'études adapté à l'évolution de son projet. L'enjeu, aujourd'hui, ce n'est pas de réformer pour réformer, c'est de mettre ensemble la pédagogie au service de la qualité de la formation et de la réussite des étudiants.

Ces réflexions et ces actions doivent constituer le socle de la nouvelle licence. Il faut cependant aller plus loin, avec un double objectif.

Donner tout d'abord plus d'initiative aux universités, bientôt toutes autonomes : plus d'initiative, cela veut dire permettre aux enseignants-chercheurs, aux responsables des formations, aux présidents et aux vice-présidents des Conseils des études et de la vie universitaire, dont je veux saluer aujourd'hui l'engagement, permettre aux étudiants eux-mêmes, à toutes les forces vives de l'université, de concevoir et de mettre en œuvre de nouvelles formations, de nouveaux parcours, plus différenciés, plus attractifs, mieux adaptés au projet, au niveau et à la trajectoire individuelle de chaque étudiant : parcours d'excellence, de soutien, bi-licences, cycles préparatoires, passerelles au sein même de l'université – du L2 vers la licence professionnelle, du DUT vers la licence générale – ou vers d'autres filières, afin de décloisonner les différentes voies et de permettre à chacun de trouver la sienne – seul moyen d'éviter la sélection par l'échec et d'assurer la réussite de tous.

Offrir ensuite plus de garanties aux étudiants, parce que, je l'ai dit et je le répète, il ne peut y avoir de liberté sans règles, ni d'autonomie sans contrôle ni évaluation. Si je crois aujourd'hui nécessaire une régulation de la licence, ce n'est pas seulement parce que je suis garante, à travers le caractère national du diplôme, de l'égalité entre étudiants, c'est aussi pour que les employeurs sachent ce qu'ils peuvent attendre d'un diplômé de licence et lui confient demain en toute confiance les missions qui correspondent à son niveau de qualification.

Parce que l'objectif, bien sûr, c'est l'emploi. Qui le contesterait aujourd'hui ? Et le meilleur moyen de garantir un emploi à un jeune, c'est de lui offrir une formation reconnue, fondée sur l'acquisition de compétences à la fois générales et professionnelles. Mon ambition, c'est qu'un diplômé de licence

générale, quand il ne fait pas le choix de la poursuite d'études, s'insère demain aussi facilement et aux mêmes conditions qu'un diplômé de DUT ou de licence professionnelle.

C'est pourquoi je vous propose d'élaborer ensemble, champ de formation par champ de formation, des référentiels qui articulent étroitement savoirs académiques et compétences professionnelles. Il est temps d'en finir avec les oppositions stériles, dont les premières victimes sont les étudiants eux-mêmes : faut-il renoncer à enseigner la philosophie, au motif qu'un philosophe n'aurait pas sa place dans l'entreprise ? Quoi de plus faux et de plus injuste, pour le philosophe comme pour l'entreprise ?

Le meilleur moyen d'encourager les jeunes à s'inscrire aujourd'hui en licence de philosophie, de lettres ou de sociologie, c'est de leur garantir qu'ils trouveront demain un emploi, dans leur spécialité ou dans une autre – je pense en particulier aux élèves issus de milieux modestes, qui hésitent parfois à s'engager dans des études à l'université, faute de disposer d'une vision suffisamment claire de leurs débouchés. Le meilleur moyen d'affirmer la valeur du savoir et de le rendre accessible à tous, ce n'est pas de l'opposer à l'exigence de professionnalisation, c'est au contraire de lier l'une et l'autre. C'est tout l'enjeu de la nouvelle licence, dont nous posons aujourd'hui, en quelque sorte, la première pierre.

Le second volet de ce chantier de la nouvelle licence, c'est la réouverture de l'arrêté du 23 avril 2002, et cela pour deux raisons :

La première, c'est qu'un diplôme de référence, c'est un diplôme offrant la garantie qu'un ensemble de compétences, à la fois disciplinaires, transversales et professionnelles, ont bien été acquises, c'est en quelque sorte un label, qui implique l'existence

et le respect d'un cahier des charges. Les contenus, les parcours et les rythmes d'apprentissage peuvent être différents, mais la qualité doit être la même pour tous.

La seconde tient à notre ambition commune de faire réussir tous les étudiants, quels que soient leur origine et leur potentiel. L'université est ouverte à tous, c'est à la fois sa fierté et le principal défi auquel elle doit répondre aujourd'hui. Les étudiants ont changé : plus nombreux, moins armés parfois pour les études supérieures, ils ont la même envie d'apprendre, la même volonté de réussir que leurs aînés, sans en avoir toujours les moyens. Combien d'entre eux, aujourd'hui, renoncent ? Combien de talents gâchés, d'illusions perdues, qui détruisent insensiblement la confiance dans l'avenir et menacent la cohésion sociale et le modèle républicain ?

Ce nouvel arrêté sera à la fois plus ouvert et plus contraignant. Plus ouvert, parce que l'égalité des chances doit aujourd'hui reposer sur la diversité des parcours : le développement rapide de formations d'excellence – cycles préparatoires, doubles licences, parcours renforcés – en est le meilleur exemple. Il doit bénéficier, *via* l'établissement de passerelles, à l'ensemble des étudiants accueillis à l'université. Il ne s'agit pas de choisir entre l'excellence pour tous ou l'excellence pour quelques-uns, mais de conduire tous les étudiants à la réussite et à l'insertion professionnelle. C'est ainsi que nous substituerons à la logique de sélection par l'échec une logique d'orientation progressive et réversible.

Plus contraignant aussi, parce que l'égalité des chances, c'est en même temps la garantie que tous les étudiants bénéficieront des mêmes conditions d'accueil, d'enseignement, d'évaluation et de réussite. C'est à vous qu'il appartient désormais de fixer ces

nouvelles règles. Je me contenterai d'évoquer quelques pistes : la simplification des intitulés, la définition d'un volume horaire minimum, l'harmonisation des modalités d'évaluation, qui inclut à la fois la généralisation du contrôle continu, la question de la compensation et celle des notes éliminatoires, la prise en compte des progrès de l'étudiant sur l'ensemble de l'année et de la diversité des rythmes d'apprentissage – pourquoi ne pas lever le tabou des trois ans ? –, la préparation à l'insertion professionnelle, avec l'introduction d'un semestre dédié, et bien sûr les principaux acquis du plan « Réussite en licence » : accueil en L1, professeurs référents, tutorat, réorientation.

Toutes ces actions qui naguère encore étaient l'exception, nous devons en faire la règle et les graver demain dans le marbre de la nouvelle licence.

Tel est bien l'enjeu : faire de l'université un lieu non seulement ouvert à tous, mais où chacun puisse réellement trouver sa place ; achever, en un mot, le mouvement de démocratisation de l'enseignement supérieur engagé il y a trente ans en créant les conditions d'une véritable égalité des chances.

Cette réforme, nous le savons tous, est aujourd'hui nécessaire : aucun d'entre nous ne peut se résoudre à la sélection par l'échec.

Nécessaire aux étudiants, qui comptent sur l'université pour acquérir une formation à la fois diplômante et qualifiante, gage d'une entrée réussie dans la vie active.

Nécessaire aux enseignants, qui ressentent au plus profond d'eux-mêmes les difficultés de leurs étudiants et vivent l'évolution de leur métier comme une remise en cause personnelle – on le voit bien avec les lettres et sciences humaines, qui n'ont jamais été

aussi fortes et se sentent pourtant menacées dans leur existence même.

Nécessaire à l'université, qui doit relever à la fois le défi de l'excellence et celui de l'ouverture sociale, et dont l'attractivité repose sur sa capacité à faire réussir tous ceux qu'elle accueille, et à leur offrir des débouchés conformes à leur niveau de qualification.

Cette réforme est d'abord la vôtre, celle à laquelle vous travaillez depuis trois ans dans le cadre du plan licence, celle engagée par le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle avec l'élaboration d'un premier référentiel en 2009. D'autres ont suivi depuis votre exemple et poursuivi la réflexion, dans le domaine des SHS comme dans celui des sciences de l'ingénieur. Cette réforme est la vôtre, et je souhaite que vous en soyez les principaux acteurs.

C'est pourquoi j'ai demandé au directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle d'engager une concertation très large avec les représentants du monde universitaire et les partenaires sociaux, afin de construire avec eux un nouveau modèle qui réponde à leurs préoccupations et à leurs attentes.

Le comité d'orientation que vous présiderez, cher Patrick, et dont je tiens à remercier personnellement les membres d'avoir accepté cette responsabilité, est composé de représentants du monde socio-économique et de personnalités qualifiées, légitimes scientifiquement et sensibles à la pertinence d'une approche par compétences et à la problématique de l'insertion professionnelle. Je compte sur vous, Mesdames et Messieurs, pour auditionner tous ceux – étudiants, enseignants et enseignants-chercheurs,

présidents, VP-CEVU, représentants des conférences disciplinaires et des IUT, employeurs, organisations syndicales et confédérations – qui font aujourd’hui l’université ou réfléchissent à la relation formation-emploi.

Vous travaillerez en lien étroit avec le comité licence, auquel vous proposerez, au fur et à mesure de leur élaboration, le cadre commun des référentiels et les grands principes du nouvel arrêté, dont le texte définitif sera présenté au CNESER avant l’été.

Avant de laisser la parole à Patrick Hetzel, qui vous exposera plus en détail l’organisation et les différentes étapes de la réforme, je tiens à vous dire encore une fois l’importance qu’elle revêt à mes yeux. Notre potentiel de recherche et d’innovation, la compétitivité de nos entreprises, notre avenir même en dépendent. Car l’excellence dans notre pays doit s’appuyer d’abord sur un service public d’enseignement supérieur renforcé.